

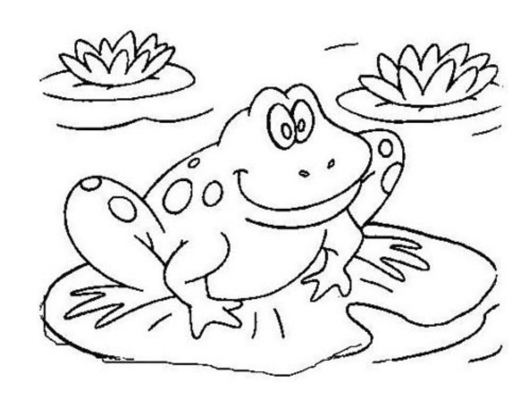
Décembre 2013 - N°92

# La Grenouille de l'Andlau

FEUILLE DE NENUPHAR A L'USAGE DES
CAVALIERS VOYAGEURS DE L'ANDLAU

## La Grenouille et le Nénuphar

*« Quand bien même glace se formerait ; Petites grenouilles de par cette mare ; N'auraient ensemble qu'à se regrouper ; Et à échanger, concentrer leur chaleur ; Pour qu'à nouveau la glace fonde ; Et que le Nénuphar symbole rassurant et serein ; En surface de cette eau paisible à nos cœurs et esprits ; Survive, vive et s'épanouisse encore davantage »*



Notre feuille de nénuphar se faisait trop discrète ses derniers temps, et même si nous arrivions à nous regrouper, à échanger et à concentrer notre chaleur, celle-ci nous manquait. Nous sommes ravis de lui faire refaire surface afin d'augmenter encore nos échanges. Nous ne sommes pas de grands journalistes mais faisons de notre mieux pour partager notre passion. Cet échange est ouvert à tous, donc envoyez-nous vos articles, dessins, charades, jeux, dites-nous tout ce que vous avez envie de nous faire connaitre ; un seul mot d'ordre : partagez !

*La Grenouille*

## Ramassage des Crottins

Lorsque nous avons préparé la rando de Printemps dans la Périgord nous avons été surpris par une demande qui nous a été faite : nous étions priés de ramasser les crottins de nos amis chevaux lors de nos passages dans les villages. Comment ça ? Les gens des villages ne se ruent donc plus après notre passage pour vérifier si nous n'avons pas déposé un peu d'engrais devant leur porte ? Pourtant c'est bien connu, le crottin est bon pour les rosiers ! Tous les fans de « Silence ça pousse » vous le diront.




Pour la petite histoire il y a même eu une opération à l'hippodrome de Vincennes en 2009. Les visiteurs ont reçus un sac de crottins de cheval pour les sensibiliser sur l'utilisation du crottin comme engrais « haut de gamme, 100% naturel, origine France, garanti sans OGM » avec le petit manuel d'utilisation qui va bien s'il vous plait !

Oui mais il faut aussi savoir que le Périgord est la région dénombrant le plus de « plus beau village de France » et que de plus en plus de communes se plaignent de la pollution par le crottin, jusqu'à interdire l'accès aux chevaux (pas que dans le Périgord d'ailleurs). Durant la rando, nous allions traverser au moins un de ces « plus beaux villages » chaque jour, donc soit nous devions modifier le tracé et ne pas visiter ces communes, soit nous faisions l'effort de ramasser nos crottins. Nous nous sommes donc munis de petites pelles et sacs plastiques afin de ne plus laisser de trace de notre passage. Les autochtones ont été ravis et ont salués nos efforts.
Il y a tout de même une erreur à ne pas faire : ne jamais s'arrêter pendant 1h juste avant de traverser le village. Lorsqu'on met remet 14 chevaux en route, il n'y a pas moins de 14 crottins à ramasser !
Tant qu'il ne bougera pas tout seul, il vaudra mieux prévoir un petit sac dans une fonte et un petit poussoir (petite pelle, carré de contreplaqué..).
« Ce n'est qu'à ce prix que nous conserverons notre liberté (qui s'arrête, c'est bien connu, au moment où elle … encrotte celle des autres) » On le fait bien pour les chiens, pourquoi pas pour les chevaux ? Tout ceci n'est qu'une question de respect et chez les CVA, c'est bien connu on respecte les autres.

*Katiana*

# Vaccination des chevaux

**Voici un petit rappel actualisé sur les vaccins qui protègent nos chevaux contre les maladies les plus graves et les plus fréquentes. Ces vaccins sont en principe sans danger ni effets secondaires. Certains sont obligatoires, d'autres seulement recommandés.**

**Principes généraux**

Tous les chevaux ne sont pas concernés par la vaccination. Un cheval qui ne sort pas en concours par exemple n'a pas obligation d'être vacciné. La vaccination contre la grippe et la rage devient obligatoire dès lors qu'il y a rassemblement de chevaux. Sont concernés les chevaux de courses et plus globalement tous les équidés participant à des compétitions. Par mesure de précaution, les gérants de club demandent quasi-systématiquement à ce que les chevaux accueillis dans leur établissement soient vaccinés.

Certains vaccins, ceux contre le tétanos et la rage par exemple, sont très immunogènes. C'est-à-dire qu'un cheval vacciné sera protégé quasiment à 100% contre la maladie. En revanche, les vaccins contre la grippe et la rhino- pneumonie sont moyennement immunogènes. Les protocoles de vaccination sont donc plus réguliers afin de relancer l'immunité. Lorsqu'un groupe de chevaux est vacciné la pathologie sera réduite et les symptômes limités mais pas supprimés. Un cheval vacciné peut développer des formes atténuées de maladie mais aussi parfois des formes cliniques sévères

**Effets secondaires de la vaccination**

Les réactions les plus fréquentes sont un simple gonflement local avec légère raideur des

muscles autours du site d'injection. Des effets secondaires généraux comme de l'hyperthermie, de l'abattement ou des oedèmes, notamment après une vaccination contre la rhino-pneumonie peuvent être observés. Des réactions locales aseptiques (inflammation) et des abcès sont également possibles.

S'il a été vacciné dans le poitrail ou dans les fessiers, il peut apparaître un peu raide au pas ou au trot. Ces réactions locales sont en général dues à ce que l'on appelle «l'adjuvant» qui est un produit dans le vaccin qui augmente la réponse du corps au vaccin, de façon à obtenir une




bonne immunité. Elles disparaissent en général dans les 2-3 jours. Donner un anti-inflammatoire peut aider à résoudre la situation plus rapidement. Très rarement (moins d'un cas sur 2000), il peut y avoir formation d'un abcès au site d'injection. Ceci demande alors une mise en place de drainage pendant une période prolongée. Heureusement ces cas sont très rares.

Le choix du jour de la vaccination est à prendre en considération. Pas question en effet de vacciner un cheval deux jours avant qu'il ne parte en concours. Légalement, cela n'est pas autorisé. Un cheval doit être vacciné au moins quatre jours avant une épreuve. Il est tout à fait possible de monter un cheval qui vient d'être vacciné, mais il ne faut pas prévoir de travail intensif. De la même façon, il est préférable que le cheval soit à jour des ses vermifuges pour profiter au mieux des effets de la vaccination. Par définition, une vaccination stimule le système immunitaire. S'il est donc déjà mobilisé pour lutter contre le parasitisme, l'efficacité du vaccin injecté diminuera.

**Comment agit le vaccin dans l'organisme ?**

Le système immunitaire (le système de défense) repose sur deux grandes fonctions : l'immunité cellulaire (des cellules spécifiques arrêtent les corps étrangers) et l'immunité humorale qui fait référence au système des anticorps. Les vaccins stimulent l'immunité humorale. Lorsqu'un vaccin est injecté, un antigène est injecté. En réponse, l'organisme va créer des anticorps dirigés contre les antigènes. Alors, si le vrai virus apparait, les anticorps seront présents pour protéger l'organisme.

**Principe de vaccination**

Pour les poulains issus de mères vaccinées (le poulain étant en effet protégé par les anticorps du lait maternel tant qu'il tête), le protocole de vaccination prévoit une première injection à six mois. Pour ceux dont les mères n'ont pas été vaccinées, le délai passe à quatre mois. Pour les chevaux de courses et de sport de général, il convient de commencer la vaccination assez jeune pour que leur immunité soit suffisamment établie avant d'être rassemblés avec d'autres montures. Concernant les chevaux âgés dont les défenses de l'organisme sont défaillantes, il

est conseillé de les vacciner pour éviter qu'ils soient touchés par différentes maladies comme la grippe. En général, une primo-vaccination est réalisée avec deux injections assez rapprochées (à un mois d'intervalle.

Les vaccins sont injectés par voie sous-cutanée ou intramusculaire, généralement dans l'encolure. Les vaccins ne doivent pas être administrés aux chevaux malades, parasités ou en cours de traitement par des immuno-suppresseurs (du type corticoïdes).

L'idéal est de vacciner contre la grippe et la rhino-pneumonie avant l'hiver afin de permettre aux chevaux d'être mieux immunisés lors des épidémies qui surviennent souvent l'hiver.

**Certification de la vaccination**

La vaccination est effectuée par un vétérinaire, seul habilité à tamponner le carnet médical du cheval.

Chaque acte vaccinal pratiqué par un vétérinaire entraine systématiquement une certification avec collage d'une vignette indiquant le nom du vaccin, le numéro du lot et la date de péremption sur le document d'accompagnement du cheval (les anciens carnets de vaccination ne sont plus autorisés).

**Combien ça coûte ?**

Le prix d'une vaccination varie en fonction des vétérinaires (puisqu'il s'agit d'une profession libérale) et du nombre de valences vaccinales injectées. Il faut aussi rajouter le déplacement en cas d'intervention à domicile.

A titre indicatif, la fourchette varie de 40/50 euros TTC pour une seule valence à 80/90 euros TTC pour 4 valences simultanées (T-G-Rhino-R). Certains vaccins sont très coûteux : Vaccin seul artérite : 360 € TTC environ !! vaccin seul West Nile : 100 € TTC environ. Vaccin seul gourme : 70 € TTC environ.

On trouve dans le commerce un vaccin combiné grippe+tétanos facile à utiliser et qui revient environ à 40 € TTC pour une vaccination. Comme il n'y a pas d'inconvénient à vacciner tous les ans un cheval contre le tétanos, c'est le vaccin le plus fréquemment utilisé.

Les autres vaccins sont présentés en valence unique mais ils peuvent être injectés le même jour à un cheval.

**Remarque**

En cas d'acquisition d'un cheval, quel que soit son âge et l'on n'est pas sûr de son historique de vaccination, il vaut mieux refaire un protocole de vaccination complet.

ATTENTION : Depuis le 1er janvier 2006, tous les équidés doivent avoir un n° SIRE et un transpondeur, y compris les ânes et leurs croisements. De plus, leur lieu de détention doit être déclaré à l'IFCE (ex Haras nationaux).

# *Les vaccins obligatoires*

**La grippe équine :**

Maladie virale à tropisme pulmonaire et cardiaque, hautement contagieuse, surtout lors de rassemblement d'équidés.
Elle se traduit par une incubation de 2 à 5 jours, une forte fièvre (>40°C), une trachéo-bronchite accompagnée d'une toux sèche et douloureuse pouvant persister pendant plusieurs semaine, une perte d'appétit, un amaigrissement et un abattement général et l'apparition simultanée des différents signes sur plusieurs animaux en même temps. Certains chevaux peuvent garder de séquelles telles qu'une cardiomyopathie et l'infection respiratoire peut, dans certains cas, prédisposer le cheval à l'allergie.

**Vaccination obligatoire pour les rassemblements et les concours officiels et fortement recommandée pour tous les chevaux susceptibles de participer à un quelconque rassemblement équestre.**



"Tell him to come out . . . we'll use pills."

**La rage :**

En l'absence de nouveaux cas de rage canine autochtone, la France a recouvré depuis le 19 février 2010 sont statut « pays indemne de rage » au sens de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), statut perdu en 2008 en raison d'un cas de rage canine considéré comme autochtone bien que lié à un cas de rage importée.

La rage animale fait l'objet d'une surveillance épidémiologique en France. C'est une maladie à déclaration obligatoire. C'est une maladie virale toujours mortelle.

**Actuellement, elle est obligatoire pour se rendre hors du territoire national ainsi que sur certains concours (bien lire les conditions de vaccination exigées lors de l'inscription). Elle n'est pas obligatoire pour les chevaux restant en France et n'allant pas en concours.**

*Christine*



*"Le Chevalier à la croisée des chemins"* de Viktor Vasnetov.

# A méditer …

Lors d'un voyage à Saint-Petersbourg, je suis tombée en arrêt devant cette toile qui n'a pas quitté mes pensées depuis. Charge émotionnelle intense: le Choix dans la Vie. Tout choix implique un renoncement. La pierre au milieu du chemin nous dit: "Si tu vas à gauche, tu perdras ton cheval, Si tu vas à droite, tu perdras ta tête". A ne pouvoir choisir, à ne pouvoir aller tout droit, ils sont morts tous les deux devant la pierre… Pas franchement euphorique mais si belle, cette peinture m'avait tant interpellée que j'ai eu envie de la partager avec vous.

*Véra*

# La Circulation à cheval

On allait à la ville, au marché … à cheval. Les chemins étaient bien connus de tous et les problèmes de circulation n'existaient pas. Aujourd'hui une réglementation est née et il faut s'y soumettre ! C'est le code de la route dont il convient de connaitre l'application pour la circulation à cheval (*Pour les CVA : ne jamais rien dire aux Gendarmes et Gendarmettes qui ne sont pas toujours au parfum …*) En Alsace 67 et 68 uniquement, nous avons un protocole d'accord pour circuler à cheval : avec les chasseurs, les communes, l'ONF, le Club Vosgien, la CNTE, les propriétaires privées et la direction des Haras. Pour la prochaine rando, l'ETHYLOTEST CHEVAL sera obligatoire. Attention aux contrôles

*Fuchs*

# Gestion de l'effort

Pendant la traversé d'une région, les chevaux rencontrent tous les jours a peu près les mêmes conditions de travail et de repos. C'est ce qui va permettre au cavalier de définir la longueur et le rythme optimaux des étapes pendant cette période.

Le kilométrage et la vitesse seront plus soutenus en plaine qu'en montagne, dans le froid que sous la canicule, sur un terrain souple que sur du gravier, avec une bonne alimentation qu'avec une médiocre. A l'abord d'une autre région, il faudra trouver le nouveau rythme idéal, vitesse et nombre d'heures de travail.

*Jean*

# Le saviez-vous ?

*Betty*

**Les Records :**

Saut en hauteur : Tancarville (1973) : 2.41 m
Saut en longueur : Something (1975) : 8.40 m
Cheval le plus lourd : Brooklyn Supreme (1948) : 1440 kg
Cheval le plus vieux : Old Billy (1822) : 62 ans
Cheval le plus grand : 2.19 m
Cheval le plus petit : Littlepumpkin : 35.5 cm
Cheval le plus rapide au galop : Big Racket (1945) : 70 km/h
Cheval le plus rapide au trot : Minou du Donjon (1985) : 50 km/h

# 35 ans…

Une date a réserver obligatoirement sur vos tout nouveau Agenda : le **28-29 Juin 2014** nous fêterons les 35 ans des CVA au refuge du Muckenbach à Grendelbruch. Nous recherchons quelques bonnes volontés pour l'organisation des festivités …

*Rdv le 31-Jan-14 pour l'A.G. des CVA*
*En attendant passez de bonnes fêtes de fin d'année*
*A bientôt sur un chemin… **Votre Président***